

COMMUNE DE PONSAS
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 09 DECEMBRE 2020

Date de convocation : 03 décembre 2020

Nombre de conseillers en exercice : 15

Le neuf décembre deux mille vingt, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de PONSAS se sont réunis à la mairie de PONSAS (Drôme), en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : Mmes MM. Marie-Christine PROT, Jean-Luc ROUX, Alain GIRARDET, Marie Christine THOULOUSE, Nathalie GOMES, Cécile PONS, Nicolas DARDET, Jacques FRAYSSE, Lucie TROUILLET, Lucille MERCHADOU, Jacques GACON, Peggy VIOT, Roger BLACHON, Philippe CAILLET formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 15 membres.

Absent excusé : Marc THIECHARD.

Pouvoirs : Néant.

Secrétaire de séance : Peggy VIOT.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Mme le maire rappelle les délibérations prises lors de la dernière réunion (25 novembre 2020) et demande au conseil s'il y a des observations à formuler sur le dernier compte-rendu. Aucune observation.

Elle demande ensuite au conseil municipal l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Projet d'aménagement de cheminements piétons sur la RD500 en centre village – Demande de subvention à la Communauté de Communes Porte de DromArdèche

**1 – PROJET D'AMENAGEMENT DE CHEMINEMENTS PIETONS SUR LA RD500
EN CENTRE VILLAGE – DEMANDE DE SUBVENTION A LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES PORTE DE DROMARDECHE**

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'après avoir consulté les services de la DDT et visité des aménagements dans quelques villages qui sont dans des situations similaires à la nôtre, elle projette un aménagement de cheminement piétons sur la RD500 en centre village destiné à renforcer la sécurité des piétons.

La proposition faite en concertation avec la DDT est une zone de rencontre, située dans la partie centrale de la traversée du village, depuis la place de la Liberté à l'entrée Ouest du village jusqu'au carrefour avec la montée de la Madone et le pont du Rochegude.

Le coût prévisionnel de l'opération est de 31 390 € HT (37 668 € TTC).

Mme le Maire précise que ce projet pourrait bénéficier d'une subvention de la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche et d'une subvention du Conseil Départemental de la Drôme, dans le cadre de la dotation de solidarité territoriale.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Montant du projet		31 390 €
Conseil Départemental 26	50%	15 695 €
Communauté de Communes Porte de DrômArdèche	30%	9 417 €
Autofinancement	20%	6 278 €

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

le conseil municipal :

- **APPROUVE** la création d'une zone de rencontre.
- **APPROUVE** le plan de financement détaillé ci-dessus.
- **DECIDE** de proposer un projet intégrant cette zone de rencontre à la direction Départementale des Territoires pour approbation.

- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter une subvention auprès de la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche.
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous les documents affairant au dossier de sécurisation de la traversée du village.
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget communal.

2 - PROJET D'AMENAGEMENT DE CHEMINEMENTS PIETONS SUR LA RD500 EN CENTRE VILLAGE – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA DROME

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'après avoir consulté les services de la DDT et visité des aménagements dans quelques villages qui sont dans des situations similaires à la nôtre, elle projette un aménagement de cheminement piétons sur la RD500 en centre village destiné à renforcer la sécurité des piétons.

La proposition faite en concertation avec la DDT est une zone de rencontre, située dans la partie centrale de la traversée du village, depuis la place de la Liberté à l'entrée Ouest du village jusqu'au carrefour avec la montée de la Madone et le pont du Rochegude.

Le coût prévisionnel de l'opération est de 31 390 € HT (37 668 € TTC).

Mme le Maire précise que ce projet pourrait bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental de la Drôme, dans le cadre de la dotation de solidarité territoriale et d'une subvention de la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Montant du projet		31 390 €
Conseil Départemental 26	50%	15 695 €
Communauté de Communes Porte de DrômArdèche	30%	9 417 €
Autofinancement	20%	6 278 €

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

le conseil municipal :

- **APPROUVE** la création d'une zone de rencontre.
- **APPROUVE** le plan de financement détaillé ci-dessus.
- **DECIDE** de proposer un projet intégrant cette zone de rencontre à la direction Départementale des Territoires pour approbation.
- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Département de la Drôme.
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous les documents affairant au dossier de sécurisation de la traversée du village.
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget communal.

3 – INSTALLATION D'UNE ALERTE INTRUSION/ATTENTAT A L'ECOLE – DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION – DISPOSITIF BONUS RELANCE

Mme le Maire expose au conseil municipal que l'installation d'une alerte intrusion/attentat à l'école peut être éligible au dispositif bonus relance de la Région.

Elle propose donc de réaliser ces travaux pour protéger l'école.

A cet effet, des devis ont été demandés et la dépense prévisionnelle s'élève à 4 973,00 € HT (5 967.60 € TTC).

Mme le Maire précise que ce projet pourrait bénéficier d'une subvention de la Région, dans le cadre du dispositif bonus relance.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

le conseil municipal :

- **Approuve** le projet d'installation d'une alerte intrusion/attentat à l'école de PONSAS,
- **Sollicite de la Région une subvention**, pour la réalisation de ce projet,
- **Autorise** Mme le Maire à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4 – SIGNATURE DU BAIL COMMERCIAL ENTRE LA COMMUNE ET LE LOCATAIRE DU COMMERCE SITUE PLACE DE L'ECOLE

Mme le Maire rappelle que l'unique commerce du village, un commerce de boulangerie a fermé ses portes en janvier 2016.

Ce local a été restauré et la réception aura lieu courant janvier 2021.

Mme le Maire précise que le bail commercial avec le locataire du commerce situé place de l'école doit être signé prochainement.

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

le conseil municipal :

- **APPROUVE** le bail commercial.
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer ledit bail et tous les documents s'y rapportant.

5 – MISE A JOUR DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE ET ELABORATION DU DICRIM

- Mme le Maire informe le conseil municipal qu'il est important de mettre à jour le Plan Communal de Sauvegarde et d'élaborer le DICRIM (Document Information Communal sur les Risques Majeurs).

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

le conseil municipal :

DECIDE de mettre à jour le Plan Communal de Sauvegarde et d'élaborer le DICRIM (Document Information Communal sur les Risques Majeurs).

AUTORISE Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

6 – QUESTIONS DIVERSES :

Achat d'une autolaveuse pour la salle rurale d'animation.

Recensement de la population décalé à 2022 : Dans le contexte d'épidémie de la Covid-19, l'Insee a décidé, à titre exceptionnel, de reporter l'enquête de recensement de la population 2021 à 2022.

Rapport d'activité 2019 Eaux de la Veauve : Mme le maire informe le conseil municipal que le rapport d'activité est consultable en mairie.

Mme le Maire lève la séance à 20h00.

Affiché le 11 décembre 2020

Le Maire,
Marie-Christine PROT



The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'M. Prot', written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE DE PONSAS' at the top and 'Drôme' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a cross, with a star above. There are small stars on either side of the central emblem.